

56^e CONSEIL DIRECTEUR

70^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 23 au 27 septembre 2018

Point 8.2 de l'ordre du jour provisoire

CD56/INF/2, Rev. 1

10 août 2018

Original: anglais

PROCÉDURE POUR L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'OPS 2020-2025

Introduction

1. Ce document présente une proposition pour le processus d'élaboration du nouveau Plan stratégique de l'OPS 2020-2025 et son contenu prévu. Il décrit comment le Plan stratégique répondra aux priorités régionales convenues par les États Membres dans le Programme d'action sanitaire durable pour les Amériques 2018-2030 (SHAA2030)¹ et aux priorités sanitaires mondiales définies dans le 13^e Programme général de travail (PGT) de l'OMS 2019-2023. Conformément au but et aux objectifs du SHAA2030, le nouveau Plan stratégique contribuera également à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) liés à la santé contenus dans le Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030.

2. L'objectif principal de ce document est d'obtenir l'approbation du Conseil directeur pour la feuille de route proposée en vue de l'élaboration du Plan stratégique de l'OPS 2020-2025. Le Comité exécutif, lors de sa 162^e session, a avalisé ce document et créé le Groupe consultatif sur le Plan stratégique (SPAG), composé de 21 États Membres, qui collaborera avec le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) à l'élaboration du Plan. À la suite de la proposition du SPBA à sa 12^e session, le Comité exécutif a nommé le président du Comité exécutif (Panama) à la présidence du SPAG. La feuille de route proposée laisse suffisamment de temps pour les consultations avec les États Membres, une nécessité importante pour un document stratégique qui guidera les activités de l'Organisation dans le nouveau contexte défini par les ODD, le SHAA2030 et le 13^e PGT de l'OMS.

Antécédents

3. Le Plan stratégique de l'OPS 2020-2025 sera le premier des deux plans stratégiques au cours de la période couverte par le SHAA2030. Il s'efforcera de maintenir un équilibre entre les priorités régionales convenues par les États Membres de l'OPS dans le

¹ Voir document [CSP29/6, Rev. 3](#) et résolution [CSP29.R2](#).

SHAA2030 et les autres mandats régionaux pertinents, et l'alignement programmatique avec le 13^e PGT. L'évaluation finale du Programme d'action sanitaire pour les Amériques 2008-2017 et l'évaluation de fin de période biennale du Programme et budget 2016-2017 serviront également à l'élaboration du Plan stratégique 2020-2025. La méthode de hiérarchisation des priorités approuvée par les États Membres lors du 55^e Conseil directeur jouera un rôle déterminant dans la définition des priorités programmatiques dans le cadre du nouveau Plan stratégique de l'OPS.²

4. Le Plan stratégique 2020-2025 continuera de définir l'orientation stratégique à moyen terme de l'Organisation et de préciser les résultats à atteindre au cours de la période couverte, en mettant fortement l'accent sur les pays et sur la lutte contre les inégalités en matière de santé. Conformément à l'engagement de l'Organisation en matière de gestion axée sur les résultats, l'élaboration du Plan stratégique sera l'occasion de renforcer encore la responsabilisation, les partenariats et l'innovation afin d'obtenir les résultats convenus pour 2025.

5. L'élaboration du nouveau Plan stratégique s'appuiera sur les expériences antérieures et les meilleures pratiques pour la planification conjointe et l'évaluation des résultats menées avec les États Membres. Ce processus comprendra des consultations, y compris des exercices d'établissement des priorités, avec tous les pays et territoires de la Région afin de s'assurer que les autorités sanitaires nationales et les autres parties prenantes concernées apporteront leur contribution. Les résultats des exercices d'établissement des priorités constitueront une contribution essentielle pour faire en sorte que les activités de l'Organisation soient axées sur les domaines dans lesquels elle apporte clairement une valeur ajoutée. La méthodologie affinée OPS-Hanlon élaborée avec les États Membres continuera d'être appliquée. Le SPAG collaborera avec le Bureau à la rédaction du document.

Processus et méthodologie

6. La collaboration de tous les États Membres et des équipes techniques du BSP sera essentielle à l'élaboration d'un Plan stratégique solide et complet. Les contributions des États Membres, l'utilisation des données et analyses sanitaires les plus récentes et le recours à la technologie seront optimisés pour veiller à ce que le nouveau Plan stratégique soit compatible avec le contexte mondial et régional, les besoins des pays et les données probantes les plus récentes en matière de développement sur le plan de la santé.

7. Le SPAG apportera une contribution stratégique et technique à l'élaboration du Plan stratégique au nom de tous les États Membres. Les critères suivants pour le SPAG ont été proposés et avertisés par le SPBA lors de sa 12^e session. Sur la base de l'expérience préalable avec les groupes consultatifs des États Membres, il a été recommandé que le SPAG :

² Voir le [document CD55/7](#) et la résolution [CD55.R2](#).

- a) soit composé de 10 à 12 États Membres,
- b) ait une représentation équitable des États Membres de toutes les sous-régions : Caraïbes, Amérique centrale, Amérique du Nord et Amérique du Sud,
- c) comprenne des membres du Comité exécutif actuel, des membres qui ont participé à l'élaboration du Plan stratégique de l'OPS 2014-2019 ou du SHAA2030 et de nouveaux membres qui n'ont pas encore participé aux groupes de travail précédents et
- d) soit un groupe multidisciplinaire de représentants des ministères de la Santé ayant une connaissance de la situation sanitaire aux niveaux national, régional et/ou mondial.

8. La proposition consistait à nommer le président du Comité exécutif à la présidence du SPAG. Le SPAG désignera un coprésident lors de sa première réunion. Le BSP assurera le secrétariat du SPAG et travaillera en étroite coordination avec le groupe. Comme l'avait recommandé le Sous-Comité à sa 12^e session, la Directrice du BSP a invité les États Membres de l'OPS à participer au SPAG. Les États Membres suivants ont manifesté leur intérêt :

Caraïbes	Amérique centrale	Amérique du Nord	Amérique du Sud
Antigua-et-Barbuda	Costa Rica	Canada	Argentine
Bahamas	El Salvador	Mexique	Bolivie
Dominique	Guatemala	États-Unis	Brésil
Guyana	Honduras		Équateur
Sainte-Lucie	Nicaragua		Paraguay
Trinité-et-Tobago	Panama		Venezuela

9. Le BSP travaillera avec le SPAG en général par le biais de réunions virtuelles, avec par ailleurs deux réunions en présentiel. Le Bureau saisira également l'occasion offerte par les réunions infrarégionales, régionales et mondiales pour tenir les États Membres informés du processus et obtenir leurs contributions. La première réunion en présentiel du SPAG aura lieu dans la ville de Panama (Panama), du 6 au 8 août 2018.

10. Le BSP établira également un Groupe de travail technique interne pour l'élaboration du Plan stratégique 2020-2025. Ce groupe comprendra des conseillers et des spécialistes des domaines techniques, stratégiques et administratifs aux niveaux régional, infrarégional et national. Le groupe technique sera chargé de définir les différentes composantes du Plan stratégique en collaboration avec le SPAG. Le BSP définira

l'orientation stratégique, apportera une contribution technique et assurera la supervision par l'entremise du Groupe consultatif de haut niveau (SAG) et de la haute direction. Le Département de la planification et du budget coordonnera le processus d'élaboration du nouveau Plan stratégique.

11. Le Plan stratégique sera élaboré au cours des trois phases suivantes, qui sont décrites plus en détail dans l'annexe :

- a) Phase 1 (achevée) – Approbation du processus et création du Groupe consultatif sur le Plan stratégique (mars-juin 2018) : élaboration du processus par le Bureau avec la contribution de la 12^e session du SPBA et la confirmation du SPAG par la 162^e session du Comité exécutif.
- b) Phase 2 – Analyse et rédaction (juillet 2018-février 2019) : examen de la situation sanitaire, des priorités, des résultats (y compris les cibles et les indicateurs) par le Bureau avec le SPAG et consultation avec les États Membres, rédaction de l'intégralité du Plan stratégique 2020-2025 et des grandes lignes du Programme et budget 2020-2021 (tous deux à soumettre au SPBA en mars 2019).
- c) Phase 3 – Parachèvement et approbation (mars-juillet 2019) : Plan stratégique 2020-2025 et Programme et budget 2020-2021 affinés sur la base des contributions de la 13^e session du SPBA et de la 164^e session du Comité exécutif, finalisation des deux documents et des résolutions correspondantes pour approbation par le 57^e Conseil directeur.

Mesure à prendre par le Conseil directeur

12. Le Conseil directeur est invité à prendre note du processus proposé pour l'élaboration du Plan stratégique de l'OPS 2020-2025 et à formuler les commentaires qu'il juge appropriés.

Annexe

Annexe

Élaboration du Plan stratégique 2020-2025 et du Programme et budget 2020-2021 de l'OPS : étapes clés et jalons

